

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 31 MARS 2025

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-027 à 25-049 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°25-050	27	04	06	31
De la délibération n°25-051 à 25-061	28	04	05	32

Secrétaire : Mme Anne TERLEZ

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, FERRY, ORTEGA, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Hafidah OUADAH ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Marilyne MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Élodie DUCASTEL
- M Marc RIVET ayant donné pouvoir à M François-Xavier PRIOLLAUD
- M Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT EXCUSÉ : M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-029 Subventions aux associations sportives adhérentes à l'office municipal des sports pour l'année 2025

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

Le Maire

04 AVR. 2025

François-Xavier PRIOLLAUD



04 AVR. 2025

N° 25-029

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES
ADHÉRENTES À L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS
POUR L'ANNÉE 2025**

RAPPORT

M. José PIRES rapporte qu'après étude des bilans de la saison sportive passée et des projets d'activités pour la saison en cours, il est proposé au Conseil Municipal la liste des montants des subventions aux associations sportives et à l'Office municipal des sports (voir tableau annexé).

Cette participation, valorise les actions menées toute l'année par les clubs sportifs et permet d'aider les associations à développer leur offre d'activités sportives.

Le Conseil Municipal rappelle ainsi son attachement et son soutien aux clubs sportifs, qui participent à l'animation et à l'attractivité du territoire. Les actions mises en place par la commune, comme la Nuit des sports, permettent aux associations de faire découvrir leurs activités et de fidéliser de nouveaux licenciés.

Le Conseil est donc invité à approuver les montants des subventions attribués et les termes de la convention type annexée à cette délibération, qui sera adressée nominativement aux trente-quatre associations. Son article 1 mentionne en particulier la condition impérative de la signature du contrat d'engagement républicain.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-1, L1111-2 et L1611-4,

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-32 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant l'avis rendu le 10 mars 2025 par la commission pluraliste d'attribution des subventions aux associations sportives,

VOTE les subventions aux associations sportives et à l'office municipal des sports selon le tableau ci-joint annexé.

APPROUVE les termes de la convention type en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec chacune des associations la convention type en annexe.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

